



COMMUNE DE BARJOUVILLE (EURE-ET-LOIR)

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

DU PROJET DE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

En application des dispositions de l'arrêté N° 129/2025 de Monsieur le Maire de Barjouville du 27/10/2025, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Barjouville sera soumis à l'enquête publique durant 32 jours consécutifs du 19 novembre 2025 au 20 décembre 2025 inclus.

A cet effet, Madame Sabine BEYSSON et Monsieur Pierre COUTURIER ont été nommés en qualité de commissaire enquêtrice et commissaire enquêteur suppléant, désignés par Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans par décision N°E25000159/45 en date du 24 septembre 2025.

Pendant le délai susvisé, le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique qui sera déposé à la mairie de Barjouville 1 rue Jean Moulin 28630 BARJOUVILLE aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (lundi - mardi - vendredi de 9 h à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30 - mercredi 9 h - 12 h 15) et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

Le dossier sera aussi consultable sur le site internet <https://www.barjouville.fr>

Les observations peuvent également être transmises

- par correspondance à Madame la Commissaire Enquêtrice, adressées en mairie (1 rue Jean Moulin 28630 BARJOUVILLE)

- ou sur la page dédiée sur le site internet de la commune de Barjouville <https://www.barjouville.fr> via le formulaire de contact.

Toutes les observations et propositions transmises par courrier ou par voie numérique seront annexées au registre d'enquête.

Pour répondre aux demandes d'information présentées par le public, une permanence sera assurée par Madame la Commissaire Enquêtrice à la mairie de Barjouville,

- le vendredi 21 novembre 2025 de 14 heures à 17 heures,
- le vendredi 12 décembre 2025 de 14 heures à 17 heures,
- le samedi 20 décembre 2025 de 9 heures 30 à 12 heures 30.

Les observations et propositions reçues au-delà du samedi 20 décembre 2025 -12 h 30 ne seront pas prises en compte.

Cet avis sera affiché quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci en mairie et sur plusieurs lieux : 6 panneaux affichage (mairie, foyer culturel, complexe sportif André Ouaggini, rues du Hotbrou, Vaugautier, Bois de Saint Jean), angle route de Lambert au droit du 9, Montmureau Cimetière, Rond point RD 127/rue des Pierres Missigault, RD 127/Orvilles, rue de la Torche, rue de Fort Mahon, angle route des Cerisiers/RD 7127.

L'avis sera publié sur le site internet de la commune www.barjouville.fr et dans deux journaux de presse.

Le rapport et les conclusions motivées de Madame la Commissaire Enquêtrice seront transmis à Monsieur le Maire de Barjouville dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture et seront tenus à disposition du public pendant une année à la mairie de Barjouville et sur le site internet de la commune de Barjouville.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal sera amené à se prononcer sur l'approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Maire, Benoit DELATOCHE